Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_15-DE

PLESCOP

Délibération du 2 mars 2026

26-03-02-**15** : FINANCES – CHASSE ET PECHE Subventions 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 13 février 2026 (point n°1 à 15) et le 24 février 2026 (point n° 16 à 21), s'est réuni le lundi 02 mars 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (12)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Sandrine CAINJO*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Christel MENARD, Juliette XAYASOMATH, et Keita PALIN respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN Jacqueline GUILLOTIN et Pierre LE RAY*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE, Jérôme COMMUN, Fannie PETIOT, Stéphanie LE POLOTEC et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Affirmant que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir à un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune.

Les commissions ad hoc ont étudié les demandes déposées par les associations et ont proposé l'attribution des montants ci-dessous, validés par la commission « Finances – Vie économique »:

NOTA : les membres des bureaux d'associations bénéficiaires d'une subvention communale ne pourront pas prendre part au vote.

CHASSE ET PECHE	CA 2025	BP 2026
Amicale de chasse Saint Hubert	100,00	100,00
La Gaule Vannetaise	164,00	164,00

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commissions « Finances et vie économique » le conseil municipal est invité à :

- ACCORDER les subventions dans les conditions définies ci-dessus ;
- DONNER pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire

Loïc LE TRIONNAIRE

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON